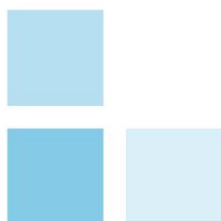


Examen professionnel supérieur d'experte en soins d'oncologie / expert en soins d'oncologie

Guide relatif à la partie d'examen 2 :

Présentation du travail de diplôme

Version applicable dès 2026



1 Dispositions générales

Le guide relatif à la présentation du travail de diplôme (partie d'examen 2) précise les éléments à prendre en compte dans cette phase de l'examen.

1.1 Bases légales

Le règlement d'examen et les directives relatives au règlement d'examen constituent les principales bases légales. Ces documents sont disponibles sur le site de l'EPSanté.

1.2 Objectifs de la présentation

La présentation a pour objectif d'exposer les principaux points du travail de diplôme de façon structurée et logique, d'une manière compétente et convaincante. La candidate/le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière convaincante et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le cas échéant, la candidate/le candidat décrit, lors de sa présentation, l'évolution que la situation professionnelle thématifiée a connue depuis la remise de son travail de diplôme. Elle/il mène une réflexion critique sur cette évolution.

2 Exigences générales

La candidate/le candidat choisit les modes de présentation appropriés, p ex. fichier Power-Point, posters, illustrations, documents imprimés, etc.

La présentation dure au minimum 13 minutes et au maximum 15 minutes.

Si la présentation se fait par le biais de moyens électroniques, une version papier doit également être apportée. Dans l'invitation à l'examen, le secrétariat d'examen informe sur l'équipement technique des locaux.

3 Critères d'évaluation

Signification des points

- 3 = le critère est pleinement rempli
- 2 = le critère est en majeure partie rempli
- 1 = le critère est partiellement rempli
- 0 = le critère n'est absolument pas rempli / ne peut pas être évalué

Le nombre maximum de points est de 36 points. Pour réussir l'examen, il faut au minimum 60% du total (= 22 points).

Parties soumises à évaluation	Critères d'évaluation
Critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles	
Déroulement général	La présentation est structurée de façon cohérente.
	Elle reprend les principaux points du travail de diplôme.
Déclarations, arguments, résultats et conclusions	Le choix des déclarations, arguments, résultats et conclusions est approprié et cohérent.
	Les déclarations, arguments, résultats et conclusions sont mis en relation avec le contexte de la pratique professionnelle de la candidate/du candidat.
	Les déclarations, arguments, résultats et conclusions sont soumis à une réflexion critique fondée sur l'expertise acquise par la candidate/le candidat.
	Les déclarations et arguments qui débordent le cadre du travail de diplôme sont corrects sur le plan professionnel.
Critères formels	
Moyens auxiliaires	Les moyens didactiques utilisés soutiennent / complètent les déclarations.
Durée	Le cadre temporel est respecté.
Aspects linguistiques	La candidate/le candidat parvient à capter l'attention de son auditoire durant son exposé.
	L'argumentation orale est claire et précise.
	La terminologie professionnelle est correctement utilisée.
Aisance face à l'auditoire	La candidate/le candidat fait la preuve d'un langage corporel professionnel et convaincant (y compris contact visuel).